

Les Entreprises de Travail Adapté

Les Entreprises de Travail Adapté, c'est quoi ?

On dit aussi **ETA**.

Les ETA c'est un endroit

où des personnes avec un handicap travaillent.

Par exemple, des personnes :

- qui n'entendent pas bien
- qui ont une maladie
- qui ne voient pas très bien
- qui sont en chaise roulante
- qui ont des difficultés pour comprendre
- qui travaillent plus lentement.

Pour bien fonctionner, les ETA reçoivent de l'argent de la Région wallonne.

Les ETA ne peuvent pas dépenser cet argent comme elles veulent.

Chaque ETA doit expliquer à la Région wallonne comment l'ETA a utilisé cet argent.

Il y a une liste qui explique comment les ETA peuvent dépenser cet argent.

Cette liste s'appelle : **les charges admissibles**.



Ce qui va changer

Il y a 2 choses qui vont changer :

1. On ajoute des charges admissibles dans la liste.
Ça veut dire que les ETA vont pouvoir utiliser l'argent de la Région wallonne pour de nouvelles choses.

Par exemple, les ETA vont pouvoir utiliser cet argent pour donner des avantages aux travailleurs.



2. Quand une ETA ne veut plus travailler avec un travailleur ou qu'un travailleur veut arrêter de travailler, il y a un préavis.

Ça veut dire que le travailleur peut continuer de travailler pendant quelques temps avant de partir.

Et l'ETA doit payer ce travailleur.



Les ETA peuvent utiliser l'argent de la Région Wallonne pour payer le travailleur pendant le préavis.

Le travailleur ne veut pas faire son préavis ?

Ça veut dire que le travailleur veut quitter l'ETA tout de suite.

Les ETA ne peuvent pas utiliser l'argent de la Région Wallonne pour payer le travailleur.



Le Conseil consultatif a donné son avis sur la nouvelle loi.

Le conseil trouve que c'est très bien.

